N°22 : Réglementation en soins à domicile : élimination des déchets et stérilisation du matériel

PUBLIC

- Aides-soignants et infirmiers du secteur à domicile

PROGRAMME

- Contextes réglementaires : stérilisation du matériel et élimination des déchets de soins à domicile
- Infection et modes de contamination
- Pratique de stérilisation : lieux, étapes et procédés
- Stockage du matériel stérilisé
- Matériel à usage unique ou stérilisation ?
- Nature des déchets à risques infectieux et assimilés, en activité de soins à domicile
- Tri, conditionnement et stockage
- Elimination : collecte, transport et destruction
- Risques liés aux déchets de soins
  (notamment : Accidents d'Exposition au Sang)

Objectifs

Réactualiser les connaissances des professionnels par rapport à la réglementation et les moyens existants relatifs aux Déchets d'Activité de Soins

Sensibiliser les professionnels aux risques d'infection et de contagion

Améliorer les pratiques professionnelles relatives à la stérilisation et à la gestions des déchets au quotidien

Prévenir les risques de contamination et les Accidents d'Exposition au Sang

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports magistraux, analyse de documents et textes réglementaires
- Travaux de groupe

INTERVENANT

- Infirmière, formatrice, responsable d'un service médico-social de la branche « aide à domicile »
- Consultant en hygiène appliquée et organisation

Durée

1 jour

Dates

Déterminées en fonction des besoins

Horaires

9h- 12h30 et 14h-17h30

Lieu

En inter :
« A.P.P.S.Formation »

En intra

Coût

En inter : 126,00€ (nets de taxes)

En intra : 777,00€ (nets de taxes)

(plus frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants)